

Évacuation des civils en Syrie
Le Conseil de sécurité de l'ONU
passe au vote Page B 1

Attentat terroriste en Jordanie
Une touriste canadienne est
au nombre des victimes Page B 1



Mobilité
et équité
La face
cachée de
l'automobile
Page B 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 289

LE DEVOIR, LE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

PIERRE MOREAU AMORCE SON RETOUR EN POLITIQUE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le premier ministre Philippe Couillard et de nombreux députés libéraux ont célébré dimanche le retour au travail de Pierre Moreau, après plusieurs mois de maladie. Alors que les rumeurs de remaniement vont bon train, M. Couillard a promis que ses « capacités immenses [...] seront mises à contribution » sous peu. Page A 3

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le Québec, porte-voix des droits LGBT

PHILIPPE ORFALI

La « voix distincte » du Québec à l'étranger sera gaie. Un mois après avoir appelé — en vain — ses homologues à s'attaquer à la discrimination envers les personnes LGBT au sommet de la Francophonie de Madagascar, la ministre des Relations internationales, Christine St-Pierre, franchit un pas de plus. La défense des droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres fera désormais partie intégrante de la politique étrangère québécoise, a appris *Le Devoir*.

Dans leurs échanges avec des diplomates ou des politiciens de pays où les personnes LGBT font l'objet de discrimination, Christine St-Pierre et son personnel évoquent maintenant cette question de façon systématique et sans ambages. Et ce, malgré les tensions ou les malaises que cela suscite.

« Il y a des dossiers dans lesquels on veut avoir un leadership, et le dossier LGBT en est un. On va être proactifs », explique la ministre, qui souhaite s'attaquer à la « résistance » de plusieurs États, notamment au sein de la Francophonie internationale, concernant la

VOIR PAGE A 8 : LGBT

PLAINTES

Le service en ligne de la Régie du logement jugé inéquitable

ISABELLE PORTER
à Québec

La Régie du logement du Québec a récemment créé un nouveau service de plaintes en ligne, dont les propriétaires sont les seuls à pouvoir bénéficier, à part quelques exceptions. Déjà sur la sellette pour ses délais, la Régie doit de nouveau se défendre.

« Seuls les propriétaires peuvent ouvrir des demandes en ligne », dénonce Maxime Roy-Allard, porte-parole du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). « Pour nous, c'est encore une fois une illustration assez patente du deux poids, deux mesures qui existe à la Régie. »

Depuis le début du mois, il est en effet possible de déposer une plainte (ou demande, selon

le terme utilisé par la Régie) à l'organisme sur son site Web sans avoir à se déplacer en personne aux bureaux de ce tribunal administratif en matière de logement locatif.

Une initiative saluée par les regroupements de propriétaires, qui y voient un irritant de moins. Près de 9 demandes sur 10 à la Régie sont déposées par eux.

« Voilà une excellente nouvelle », se réjouit

Hans Brouillette, de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ). « Les propriétaires, la majorité du temps, sont des gens qui travaillent de jour, donc, pour eux, ce n'est pas nécessairement évident d'avoir à s'absenter du travail pour aller à la Régie. » Il souligne en outre que l'accès aux bureaux est encore « plus

VOIR PAGE A 8 : LOGEMENT



AUJOURD'HUI

Société › L'étonnante journée de travail des enfants du numérique. « Zapper » au bureau et changer le monde du travail. Page A 5

Culture › Conte symphonique.



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 5

375^E DE MONTRÉAL

La crosse, ce sport autochtone devenu national

L'histoire de Montréal, c'est aussi l'histoire des sports qui s'y sont pratiqués. À l'occasion du 375^e anniversaire de la métropole, cette grande série de dix articles explore les enjeux politiques, culturels, sociaux et économiques autour de différents sports marquants dans l'histoire de la ville. Nous commençons cette série avec la crosse, sport emblématique des premiers habitants du territoire. Premier de dix articles.

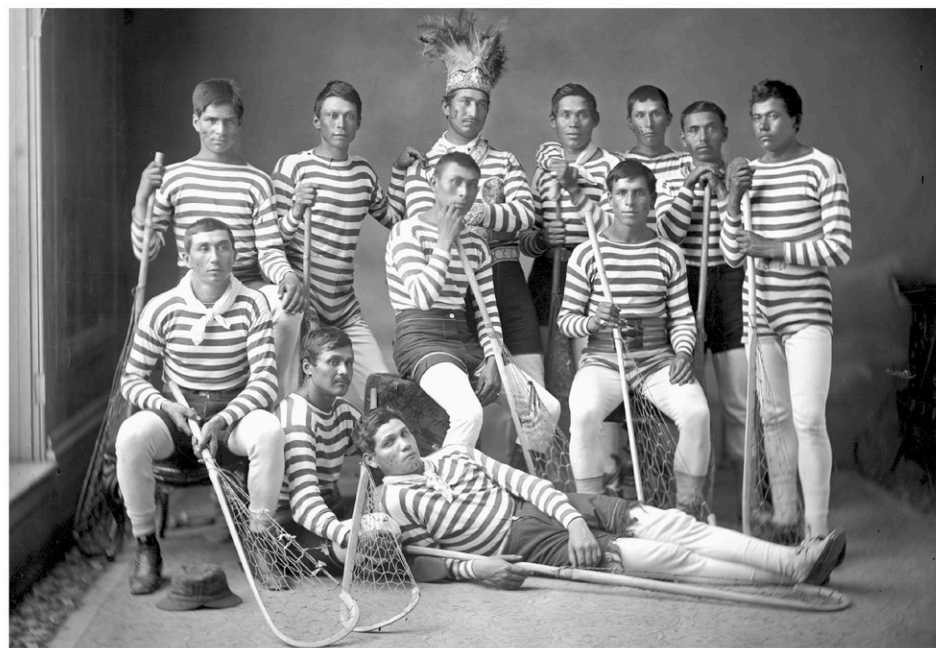
JEAN-FRANÇOIS NADEAU

En 1867, une délégation de sportifs de Montréal vogue sur les flots de l'océan Atlantique en direction des îles britanniques. Ces hommes s'en vont présenter des matchs de crosse devant la reine Victoria. À Londres, on s'apprête à adopter l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, une loi qui donne un souffle de vie juridique à

cette colonie qu'est le Dominion du Canada.

Réunis au sein de la National Lacrosse Association of Canada, ces sportifs anglo-saxons s'approprient un jeu autochtone au nom de leurs perspectives politiques et culturelles. La devise de l'association indique déjà assez leur dessein nationaliste: « Our Country & Our Game ». Notre pays. Notre jeu.

Ces sportifs qui prennent ainsi la mer pour se rendre en



WILLIAM NOTMAN/MUSÉE MCCORD

Équipe de crosse de Kahnawake, en 1876. La majorité de ces joueurs avaient voyagé en Angleterre pour une tournée organisée par William George Beers. L'homme portant une coiffe traditionnelle est le capitaine de l'équipe, Sawatis Aiontonnis.

VOIR PAGE A 8 : CROSSE

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dans la rue pour l'anniversaire de la ligne 9 d'Enbridge

Une cinquantaine de personnes ont marché de la raffinerie Suncor, à Montréal-Est, jusqu'au site historique de la place de la Grande-Paix-de-Montréal, pour souligner le premier anniversaire de l'inversion et de l'augmentation de la capacité de transport du pipeline 9 d'Enbridge. Les manifestants ont exigé l'arrêt du transport de produits pétroliers dans cette ligne et dénoncé la nouvelle loi québécoise sur les hydrocarbures. Cette dernière, adoptée sous bâillon le 9 décembre, bonifie notamment les pouvoirs des entreprises d'exploitation et d'exploration pétrolière.

Coderre déplore le « show » de Cannabis Culture

Au lendemain de plusieurs descentes dans des boutiques montréalaises de Cannabis Culture, le maire de la métropole, Denis Coderre, considère que ses propriétaires ont fait un « show » inutile puisque de

toute façon, la marijuana sera à terme légalisée au Canada par le gouvernement Trudeau. Interrogé à l'événement annuel de l'organisme Moisson Montréal, samedi matin, M. Coderre a dit qu'il ne comprenait pas pourquoi les militants procannabis se sont lancés dans une telle démarche de désobéissance civile alors que leur cause a déjà gagné. Vendredi soir, six des huit boutiques

montréalaises de Cannabis Culture ont fait l'objet de descentes du Service de police de la Ville de Montréal, au lendemain de leur ouverture illégale. Plus de 40 livres de marijuana ont été saisis, ainsi que de l'argent et de l'équipement. Le SPVM a effectué dix arrestations, quatre femmes et six hommes, dont le copropriétaire des boutiques, Marc Emery, surnommé communément « le prince du pot ». Neuf des dix personnes ont été libérées sous promesse de comparaitre. Le dernier, Marc Emery lui-même, a comparu samedi après-midi. Il fera face à trois chefs d'accusation : trafic de stupéfiants, possession de stupéfiants avec l'intention d'en faire le trafic et complot. Il a été libéré après avoir versé un cautionnement de 5000\$.

ment « le prince du pot ». Neuf des dix personnes ont été libérées sous promesse de comparaitre. Le dernier, Marc Emery lui-même, a comparu samedi après-midi. Il fera face à trois chefs d'accusation : trafic de stupéfiants, possession de stupéfiants avec l'intention d'en faire le trafic et complot. Il a été libéré après avoir versé un cautionnement de 5000\$.

La Presse canadienne

TRANSFERTS EN SANTÉ

Des sommes bien inférieures aux vœux des provinces

Ottawa — Les libéraux fédéraux ont indiqué précisément aux provinces et aux territoires quelles sommes supplémentaires en transferts en santé ils recevront l'an prochain, et celles-ci sont bien inférieures à ce que souhaitaient les premiers ministres.

Les chiffres dévoilés par le ministère des Finances dimanche matin ont montré que les libéraux tablaient sur une augmentation de 3% du financement des soins de santé, à 37,15 milliards de dollars l'an prochain, par rapport à 36,1 milliards pour la période correspondante de l'année précédente.

Le portrait ainsi affiché a mis la table pour un affrontement entre les deux ordres de gouvernement quant au sort du financement en santé. Le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, devait recevoir dimanche soir à Ottawa ses homologues des provinces et des territoires, avant que les ministres de la Santé ne se joignent aux discussions, lundi, sur le financement en santé à long terme.

M. Morneau avait été catégorique, vendredi, affirmant que les demandes des provinces quant aux hausses des transferts en santé « dépassaient tout ce que [le gouvernement fédéral] considérerait ». Le ministre fédéral a martelé qu'il n'accepterait pas que les augmentations annuelles des transferts dépassent 3%, ou que la part des dépenses assumée par le gouvernement fédéral soit relevée à 25% des budgets provinciaux en santé.

Idée « indécente »

Ainsi, le taux de croissance du transfert en santé passerait de 6 à 3%, comme prévu, ce qui réduirait de près de 1,1 milliard par année les paiements combinés d'Ottawa aux provinces par rapport à ce qu'elles comptaient obtenir. Les gouvernements des provinces affirment que cela laisserait de grands trous dans

leur budget de soins de santé.

Dimanche, le ministre de la Santé du Québec, Gaëtan Barrette, a qualifié sur son compte Twitter d'« indécente » et d'« irresponsable » l'idée de M. Morneau de réduire la part du fédéral « de 23% aujourd'hui à moins de 20% sur 10 ans ».

« La 1^{re} promesse électorale que le gouv@JustinTrudeau choisit de briser est celle qui a le + d'impact sur les Canadiens vulnérables », a-t-il écrit un peu plus tôt.

Le ministre fédéral a martelé qu'il n'accepterait pas que les augmentations annuelles des transferts dépassent 3%

En entrevue, il a déclaré que « Bill Morneau jouait avec les chiffres, c'est enfantin ». « A moins qu'il ne présente une meilleure proposition, cela va mal se passer demain [lundi] », a-t-il ajouté.

Certaines provinces soutiennent l'idée d'un financement fédéral sur dix ans qui verrait les transferts en santé augmenter de 5,2% par année, tandis que d'autres voudraient voir le gouvernement fédéral faire croître graduellement sa part des budgets provinciaux de soins de santé à 25%.

Le gouvernement fédéral se dit par ailleurs prêt à investir des montants significatifs dans les soins à domicile et la santé mentale.

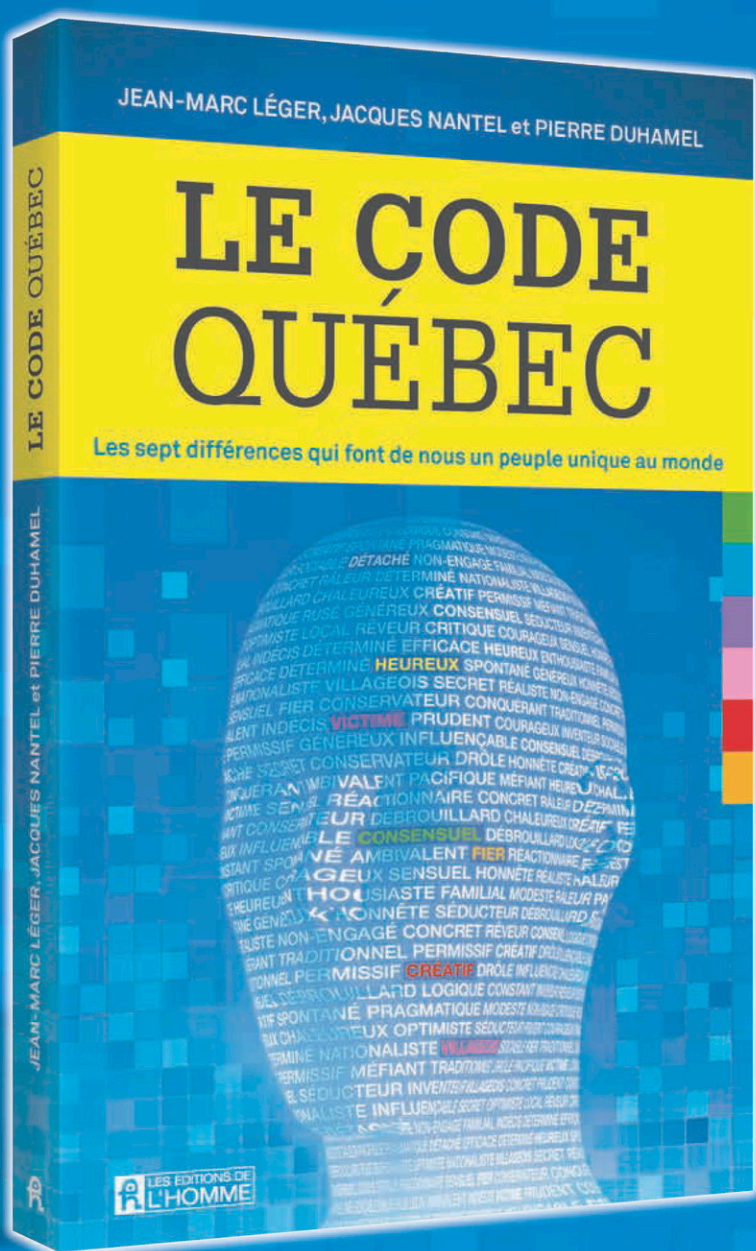
En tout, le gouvernement fédéral prévoit fournir aux provinces et aux territoires environ 72,8 milliards en paiements de transfert l'an prochain, incluant les paiements de péréquation aux provinces qui y auront droit.

Quatre provinces n'auront pas droit aux paiements de péréquation l'an prochain en vertu de la formule de calcul: Terre-Neuve-et-Labrador, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique. Les six provinces restantes recevront au total 18,25 milliards, le Québec obtenant la plus large part, à 11 milliards.

Le programme de péréquation inscrit dans la Constitution redistribue l'argent aux provinces les plus pauvres pour aider à financer les services publics.

La Presse canadienne

Offrez le Québec en cadeau pour Noël



JEAN-MARC LÉGER,
JACQUES NANTEL
et PIERRE DUHAMEL



Livres papier et numérique
en vente maintenant

« (...) un outil pour mieux comprendre le Québec vulgaris, sans complaisance, et qui dévoile, chiffres à l'appui, nos forces, nos faiblesses, nos failles et nos qualités. »

— Vincent Marissal,
La Presse

« [Le Code Québec] marque un tournant dans la perception que nous avons de nous-mêmes comme Québécois. »

— Mario Dumont,
Le Journal de Montréal

« J'ai beaucoup aimé lire ce livre-là, je le conseille, c'est facile et agréable à lire. C'est un portrait sans complaisance et sans photoshop. »

— Guy A. Lepage

LES ÉDITIONS DE
L'HOMME
Une société de Québecor Média

RÉGIMES DE RETRAITE

Les centrales syndicales s'attaquent à la réforme de Leitão

LIA LÉVESQUE

Québec ferait mieux de signer l'entente fédérale-provinciale sur les pensions, conclue en juin dernier, que d'aller de l'avant avec la réforme faiblarde du Régime des rentes envisagée par le ministre des Finances, Carlos Leitão, estime le secrétaire général de la FTQ.

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a adopté une position commune avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN), dans le cadre de la consultation sur l'avenir du Régime des rentes du Québec.

Les trois centrales estiment que les retraités du Québec y perdront au change, parce que Québec protège beaucoup moins les retraités, dans sa bonification du Régime des rentes, qu'Ottawa et les autres provinces canadiennes vont le faire avec le Régime de pensions du Canada (RPC).

« Notre régime doit encore être un équivalent du RPC. Il n'est pas question que nous acceptions qu'un retraité québécois ait moins qu'un retraité albertain, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique ou de la Nouvelle-Écosse ou de n'importe quelle autre province canadienne », a tonné Serge Ca-

dieux, secrétaire général de la FTQ, au cours d'une entrevue avec La Presse canadienne.

A partir du document de consultation rendu disponible par le ministère des Finances, les centrales syndicales ont effectué divers calculs et en arrivent à la conclusion que « pour toutes les tranches de travailleurs, dans tous les cas de figure, les retraités du Québec vont recevoir moins que les retraités du reste du Canada » si Québec garde le cap avec ses propositions de réforme.

Lorsque la réforme conclue par Ottawa et les autres provinces entrera pleinement en vigueur, le travailleur d'Edmonton touchera 33,3% de 40 000\$. Et celui du Québec, si la réforme envisagée par Québec va de l'avant: 27,5% de 40 000\$.

Ainsi, le travailleur d'Edmonton avec un salaire de 40 000\$ gagnera 3320\$ de plus par année tandis que celui du Québec, à salaire égal, devra se contenter de 1000\$ de plus.

La Presse canadienne

Lire aussi Proposition Leitão sur les régimes de retraite: nous serons tous perdants, un texte de Serge Cadieux publié dans notre rubrique Libre opinion. Page A 6

ACTUALITÉS

Un grand soleil

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



La seule et unique fois où mon journal a parlé de ma mère, c'était à l'occasion de sa naissance. Et c'était à la une.

Un bébé de l'année, ma maman adorée? Même pas. D'ailleurs, les bébés du Nouvel An, cela n'a jamais été tellement le genre du *Devoir*. À raison, ce journal s'est toujours soucie bien davantage de l'éducation que de la procréation.

Si ce bébé qui allait devenir ma mère se retrouvait en tête de l'actualité, c'est tout simplement que son attente avait retardé quelque peu les activités d'une élection partielle. Mon grand-père, voyez-vous, se lançait en politique à titre de candidat pour le Bloc populaire canadien, un mouvement dont avait accouché la crise de la conscription en 1942.

Parti politique aux accents autonomistes, présent à Ottawa comme à Québec, le Bloc populaire était structuré autour de deux figures phares du temps, le député Maxime Raymond et le jeune intellectuel André Laurendeau. Le Bloc recevait l'appui de plusieurs personnalités, dont Henri Bourassa. Le puissant orateur qu'était le fondateur du *Devoir* avait accepté, non sans se faire prier, de sortir de sa retraite pour haranguer les foules de sa voix haut perchée. Lancé en 1991, le Bloc québécois de Lucien Bouchard lance un clin d'œil à cet autre Bloc.

Au sortir de la guerre, mon grand-père n'avait aucune chance d'être élu. Il comptait tout de même sur un organisateur politique redoutable. Son nom: Michel Chartrand.

Il aurait eu cent ans demain, le bouillant Chartrand.

Sa fille Suzanne vient de publier un album à sa mémoire et à sa gloire. Oh! ce n'est pas le très grand livre qu'une vie pareille mériterait. Une vingtaine de témoignages, réunis dans un format qui tient plus du magazine que du livre. Mais pour nous rappeler le chemin parcouru par Chartrand, voilà déjà beaucoup mieux à mon sens que ce simple pont flanqué de son nom sur l'autoroute des Cantons.

Dans *À bas les tueurs d'oiseaux*, publié aux Éditions Trois-Pistoles, on trouve des témoignages, des réflexions, des extraits de documents, textes récents et anciens, par exemple un portrait signé par Pierre Vadeboncœur en 1971. «Ce passionné, souvent excessif, tout plein d'intransigeance et de feu, explique l'écrivain, est animé en son fond par des idées d'une générosité sans pareille.»

Chartrand, on l'ignore souvent, fut aussi imprimeur et éditeur. Les Éditions de l'Arc, son enseigne, publièrent notamment les recueils de poésie de Gilles Vigneault. Le Dr Alain Vadeboncœur, le fils de Pierre, raconte dans ce livre qu'il s'est trouvé un jour à un repas chez Chartrand tandis que Vigneault mangeait à la même table. À la fin, dit-il, Vigneault chanta *a cappella*

une nouvelle création. Chartrand l'écouta très attentivement. Sitôt la chanson terminée, Chartrand dit gravement: «Le premier couplet est très bon. Mais y a pas mal de choses à couper dans le reste.»

J'adore cette franchise totale, sans faux-fuyant. Elle est le propre d'une vieille et solide amitié. Au fond, Chartrand était pour la société québécoise un vieil ami sur qui elle pouvait compter pour se faire dire ses quatre vérités.

«Le capitalisme, c'est amoral, asocial, apatride, anational, sans aucune espèce de considération humaine», répétait-il. Il rappelait en même temps que le mépris de classe existe encore et toujours. On le voit d'ailleurs déglouiner ces jours-ci de la bouche de ceux qui se sont empressés de signaler à François Legault qu'il fait fausse route en soutenant, même très timidement, que les plus nantis devraient contribuer davantage au bonheur de la société.

Très souvent absent pour cause d'activités syndicales, le Chartrand imprimeur-éditeur était agacé, m'a-t-on raconté, devant le manque d'entrain de ses employés à prendre leur destin en main. Il les avait en conséquence réunis en leur demandant s'il allait devoir leur botter le cul pour qu'ils se structurent enfin dans un syndicat!

Toutes les fois où j'ai eu affaire à Michel Chartrand, le bouillant syndicaliste commençait par me parler doucement de mon grand-père, en quittant pour un instant son petit sourire narquois. Il avait toujours beaucoup de considération et d'attention. Ce batailleur était un homme de paix. Il avait non seulement du cœur, mais de l'estomac. A un policier nerveux qui avait un jour dégainé son arme pour le mettre en joue, Chartrand avait lancé ceci: «Arrête de trembler: tu vas me manquer!»

Au temps de l'université, nous étions partis avec quelques amis pour manger avec lui. Au café, dès son entrée, toutes les têtes s'étaient tournées. Une serveuse balbutiante lui avait fait signer une page du menu. Aux tables, toutes les conversations s'étaient vite tues afin de mieux pouvoir écouter la nôtre. Chartrand, se sachant écouté, prenait le restaurant entier pour son théâtre. Ses lancées étaient ponctuées par son rire très particulier, un rire fait de points d'exclamation sonores.

«Tous les humains sont de ma race», répétait-il, citant son ami Vigneault. Il insistait pour nous rappeler la nécessité de penser à l'horizon commun de l'humanité, au-delà des nations ou des religions. À cette fin, il ne fallait pas craindre les insectes, disait-il, et affronter d'abord toutes ces lucioles qui, aujourd'hui comme hier, prétendent éclairer le monde alors qu'elles l'égarèrent dans les profondeurs de la nuit. «Les lucioles disparaîtront quand nous prendrons conscience du soleil.»

C'est à ce moment, si je me souviens bien, que tout le restaurant jugea bon de l'applaudir.

ifm@ledevoir.com

Trop de restaurants à Montréal?

Avec une féroce concurrence et de minces marges de profit — environ 2,7% en moyenne —, le rôle que devrait jouer le gouvernement du Québec dans le secteur de la restauration, l'un des plus dynamiques de la province, demeure source de frictions. Le débat n'est pas nouveau, et a été réactualisé plus tôt cette année par Carlos Ferreira, notamment à la tête du Café Ferreira, qui affirme que Montréal devrait imposer des quotas dans certains quartiers

pour restreindre la concurrence et aider des restaurants bien établis en difficulté à maintenir leurs activités. Le célèbre chef Daniel Vézina a soutenu récemment que la cessation des activités de bon nombre de restaurants quelques mois après leur ouverture montrait qu'il y avait trop d'adresses culinaires à Québec et à Montréal. «Tout le monde veut ouvrir un restaurant, devenir chef; cela doit changer», a dit M. Vézina aux journalistes. Montréal compte une proportion de restaurants par habitant parmi les plus élevées en Amérique du Nord.

La Presse canadienne

CABINETS COUILLARD

Les hommes mieux payés que les femmes

L'écart de rémunération entre directeurs et directrices atteint environ 12%

JOCELYNE RICHER
à Québec

La cravate est plus utile que la jupe pour obtenir un bon salaire dans un cabinet de ministre.

Car la paye versée aux hommes qui dirigent les cabinets des ministres du gouvernement Couillard est en général bien plus alléchante que celle consentie aux femmes effectuant le même travail.

L'écart de rémunération entre directeurs et directrices de cabinet atteint environ 12%, en moyenne.

En 2016, le salaire moyen versé aux chefs de cabinet varie de 141 856\$, si on est un homme, à 124 653\$, si on est une femme, un écart de 17 203\$.

C'est ce qui ressort d'une compilation en fonction des sexes effectuée par La Presse canadienne, à partir du tableau produit en mars par le Conseil exécutif pour l'année financière 2015-2016 et mis à jour pour tenir compte des changements survenus depuis dans les cabinets des ministres Martin Coiteux et Hélène David.

Poste stratégique, le chef

de cabinet agit comme bras droit et principal conseiller des ministres et du premier ministre. Le gouvernement actuel en compte 28, soit 15 hommes et 13 femmes. En nombre, l'égalité paraît donc à peu près acquise, mais en argent sonnante, c'est appa-

Le salaire moyen versé aux chefs de cabinet varie de 141 856\$, si on est un homme, à 124 653\$, si on est une femme

remment une autre histoire.

En 2016, selon les règles en vigueur, la personne chargée de diriger un cabinet peut espérer gagner entre 110 000\$ et 145 941\$, un salaire élevé, mais pour un poste politique, donc à statut précaire.

Des 28 chefs de cabinet, 8 figurent au sommet de la pyramide des salaires, soit dans la catégorie des 144 000\$ et plus: 8 hommes, mais aucune femme.

C'est donc dire qu'environ la moitié des chefs de cabinet de sexe masculin (huit sur 15) ont accès aux meilleures conditions salariales disponibles, alors que pas même une

seule de leurs collègues féminines n'a droit à ce privilège.

Là comme ailleurs, c'est plutôt au bas de l'échelle salariale qu'on retrouve les femmes. Avec un revenu de 110 000\$, soit le salaire minimum fixé pour ce type d'emploi, on trouve quatre chefs de cabinet: trois femmes (23%) et un homme (6%).

En fait, la grande majorité des femmes (77%) exerçant la fonction de bras droit d'un ministre gagnent 130 000\$ ou moins. On ne trouve que 26% des messieurs dans la même catégorie.

Le «boys' club»

Dans le milieu politique, au moment de fixer un salaire, la taille du ministère, le nombre d'années d'expérience, mais surtout une bonne dose d'arbitraire — dont le sexe de l'individu — peut faire toute la différence dans le porte-monnaie.

Un exemple parmi d'autres: en février 2015, François Blais devient ministre de l'Éducation. Son directeur de cabinet compte plusieurs années d'expérience. Salaire annuel: 144 000\$.

Un an plus tard, remaniement. Sébastien Proulx passe à l'Éducation, tout en conservant la Famille. Sa directrice de cabinet fait elle aussi partie du personnel politique depuis des années. Mais même si sa tâche, par rapport à son prédécesseur, a augmenté, la paye, elle, a diminué. Salaire annuel: 125 000\$.

Une ancienne directrice de cabinet du gouvernement actuel, qui a demandé l'anonymat, raconte sa surprise quand elle a pris ses fonctions et découvert que son prédécesseur, un homme, gagnait 15 000\$ de plus qu'elle. Insultée, elle a dû frapper à la porte du cabinet du premier ministre pour revendiquer un salaire égal pour un travail égal, ce qu'elle a finalement obtenu. Si elle s'était tue, personne n'aurait levé le petit doigt, selon elle.

«C'est vraiment un boys' club», où les femmes «n'ont pas beaucoup de place» et surtout pas aux postes décisionnels, stratégiques, raconte cette ex-directrice de cabinet qui a quitté la politique, après plusieurs années dans les cabinets du gouvernement Chartrand, puis Couillard.

La Presse canadienne



Philippe Couillard et des centaines de militants de Châteauguay, la circonscription de Pierre Moreau (à droite), ont souligné dimanche avant-midi le retour au travail de l'élu, qui s'était absenté plusieurs mois à cause de problèmes de santé.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Pierre Moreau reprend son rôle de député

PHILIPPE ORFALI
à Mercier

Lui promettant que ses «capacités immenses [...] seront mises à contribution» sous peu, le premier ministre Philippe Couillard a célébré dimanche en fin de matinée le retour au travail du député libéral Pierre Moreau, après plusieurs mois de maladie.

Dans une salle de réception bondée, M. Couillard, quelques centaines de militants de la circonscription de Châteauguay ainsi qu'une bonne partie du Conseil des ministres et de la députation libérale ont souligné en grande pompe le retour de M. Moreau.

«Tout le monde est conscient, mon cher Pierre, que tes capacités sont immenses, et elles seront mises à contribution», a promis M. Couillard, ému de la remise de son «ami», alors que

les rumeurs de remaniement ministériel en début d'année 2017 vont bon train.

Ovationné à maintes reprises par les quelques centaines de personnes présentes, M. Moreau, ému et semblant en bonne forme physique, a souligné maintes fois à quel point il était heureux de reprendre le travail.

Impopulaires

Tout en faisant l'éloge du «système de santé de Gaétan [Barrette]», le député a reconnu la nécessité pour les libéraux de Philippe Couillard de «mieux faire comprendre» leur message et leurs accomplissements, alors qu'un sondage Léger-Le Devoir révélait, samedi, qu'ils sont plus impopulaires que jamais.

«Nous devons nous imposer comme le parti avec lequel les Québécois souhaitent poursui-

vre leur chemin», a-t-il dit.

«J'ai eu une position d'observateur privilégié. Ce que j'ai vu, c'est un premier ministre qui n'a jamais dévié de son but, pour donner aux Québécois les moyens de leurs ambitions et amener le Québec à son plein potentiel», a poursuivi celui qui est actuellement ministre délégué aux Finances, après avoir dû renoncer au portefeuille de l'Éducation à cause de la maladie.

Quelles responsabilités aimerait-il se voir confier? «Je suis prêt à faire le mandat que le premier ministre estimera que je suis à même de porter pour le bénéfice de l'équipe qui a fait un travail formidable», a-t-il indiqué en mêlée de presse.

Malgré l'accueil exceptionnel qui lui a été réservé par ses collègues à son retour de congé, il a affirmé ne pas être le «sauveur» du Parti libéral.

Philippe Couillard s'est fait tout aussi évasif.

«C'est clair qu'avec son expérience, son grand talent, Pierre Moreau doit se voir confier des responsabilités proportionnelles à ça. On vous annoncera quelque chose le moment venu, mais ce n'est pas aujourd'hui, a-t-il dit. Un jour, il y en aura un remaniement, peut-être. Mais ce n'est pas aujourd'hui. Puis je ne sais pas quand. Puis peut-être que non. Puis peut-être que oui. Puis on verra.»

Le Devoir

LOTTO QUÉBEC 6/49 09 16 26 37 27 32 34 compl. Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$ + 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 53009974-05		QUÉBEC 4/9 01 02 22 19 35 45 49 compl. Extra 0573249	
LOTTO MAX 6/49 Prochain gros lot (approx.): 60 000 000 \$ + MAXIMILIIONS 8 lots de 1 million \$ (approx.) En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.		Extra Résultats complets sur lotoquebec.com 3068676	

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :
www.ledavoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledavoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres
Courriel : avisdev@ledavoir.com

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant, 10h30 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 333701

Descriptif : Réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par la technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau—Mont-Royal et Ville-Marie

Date d'ouverture : 23 janvier 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 19 décembre 2016

Visite supervisée des lieux : N/A

Appel d'offres : 333702

Descriptif : Réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par la technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest et Verdun

Date d'ouverture : 25 janvier 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 19 décembre 2016

Visite supervisée des lieux : N/A

Appel d'offres : 333706

Descriptif : Travaux de réhabilitation de conduite d'égout par chemisage dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau—Mont-Royal et de Ville-Marie

Date d'ouverture : 23 janvier 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 19 décembre 2016

Visite supervisée des lieux : N/A

Appel d'offres : 333707

Descriptif : Travaux de réhabilitation de conduite d'égout par chemisage dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, de Sud-Ouest et de Verdun.

Date d'ouverture : 25 janvier 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 19 décembre 2016

Visite supervisée des lieux : N/A

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 19 décembre 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COUR DU QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL Chambre de la jeunesse
En matière d'adoption

À : Stéphane CARLE, d'adresse inconnue
Dossier n° : 525-43-007286-160

ORDONNANCE

Le Tribunal vous enjoint de répondre dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance à la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse, au 410, rue de Bellechasse, à Montréal et vous avise qu'une copie de la demande d'adoption pour votre enfant né(e) le 29 janvier 1996 a été laissée à votre attention au greffe de l'adoption, local RC-011.

Cette demande sera présentée devant le tribunal le 2 février 2017, à 9h00, en la salle 1.08 et qu'à défaut de vous présenter et de manifester votre intention de contester cette demande dans les délais légaux, un jugement par défaut pourra être rendu sans autre avis, ni délai.

Montréal, le 8 décembre 2016

Sébastien HÉBERT
Greffier adjoint

Appel d'offres

Saint-Laurent
Montréal

REPORT DE DATE D'OUVERTURE

16-024 - Travaux de réfection et mise aux normes de la piscine et réaménagement partiel du chalet au parc Decelles

Veillez prendre note que la date d'ouverture de la soumission 16-024 est reportée au **mercredi 18 janvier 2017, à 11 heures.**

Montréal, le 15 décembre 2016.

La Secrétaire du Conseil d'arrondissement, Isabelle Bastien, avocate.

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 16-15719

Descriptif : Renouvellement du support pour les serveurs Hewlett-Packard du système de la RAO du SPVM

Date d'ouverture : 18 janvier 2017

Dépôt de garantie : aucun

Appel d'offres : 16-15810

Descriptif : Acquisition et configuration de licences Airwatch pour l'utilisation de 600 appareils en mobilité

Date d'ouverture : 23 janvier 2017

Dépôt de garantie : aucun

Renseignements : Eddy Dutelly, agent d'approvisionnement : 514 872-5253

Appel d'offres : 16-15788

Descriptif : A52 - Location de cinq (5) tracteurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement Ville-Marie, 16 mois

Date d'ouverture : 16 janvier 2017

Dépôt de garantie : 3000 \$, cautionnement et/ou chèque visé

Renseignements : Geneviève Fortin, agente d'approvisionnement : 514 872-4437

Catégorie : Services professionnels

Appel d'offres : 16-15732

Descriptif : Services professionnels d'estimateurs en construction pour les projets d'infrastructures urbaines

Date d'ouverture : 18 janvier 2017

Dépôt de garantie : aucun

Renseignements : Eddy Dutelly, agent d'approvisionnement : 514 872-5253

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 19 décembre 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 19 décembre 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-15744

A89 - Fourniture et installation d'un engin élévateur à nacelle d'une hauteur de travail de 61 pieds et d'une carrosserie de service sur un châssis de camion fourni par la Ville

L'ouverture des soumissions prévue pour le 21 décembre 2016 est reportée au 11 janvier 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 19 décembre 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

TOMBÉES – PÉRIODE DES FÊTES
AVIS LÉGAUX ET D'APPELS D'OFFRES

Le Devoir ne sera pas publié les 26 et 27 décembre 2016 ainsi que les 2 et 3 janvier 2017

RÉSERVATIONS :

Publications des samedis 24, et 31 déc. : **TOMBÉE** les jeudis 22 et 29 déc. avant midi

Publications des mercredis 28 et jeudi 29 déc. : **TOMBÉE** jeudi 22 décembre avant midi

Publications des mercredis 4 et jeudi 5 janv. : **TOMBÉE** jeudi 29 décembre avant midi

avisdev@ledavoir.com

Tél.: 514-985-3344 | Téléc.: 514-985-3340

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÉGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 14 décembre 2016, a adopté les règlements suivants :

16-065 Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)

16-066 Règlement sur les taxes (exercice financier 2017)

16-067 Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017)

16-068 Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017)

L'objet est de préciser la partie de l'augmentation du fardeau fiscal qui ne relève pas de la constitution de la Ville en ce qui a trait à l'harmonisation des fardeaux fiscaux des différents secteurs lorsque le fardeau fiscal supporté par l'ensemble des unités d'évaluation d'une catégorie d'immeuble est plus élevé en 2017 qu'il ne l'était en 2016.

16-069 Règlement autorisant un financement interne au montant de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

16-070 Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)

Ce règlement introduit les ajustements aux règlements 08-056 et 07-053 pour tenir compte du fait que la compétence relative à l'aménagement et au réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur désigné comme le centre-ville, relève désormais de la compétence du conseil municipal plutôt que du conseil d'agglomération, à la suite de l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (2016, chapitre 30). Ce règlement prendra effet le 1^{er} janvier 2017.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville :

www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 19 décembre 2016

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Avis public

Montréal

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRO, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de novembre 2016 :

Vente à Les Immeubles TD inc. d'un terrain situé entre la rue La Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, constitué du lot 5 659 142 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 031,8 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour 34 000 \$. (CM16 1250)

Vente à Les Papiers M.P.C. inc. d'un terrain situé du côté nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore, constitué du lot 1 573 991 du cadastre du Québec, d'une superficie de 979,8 m², dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour 140 000 \$. (CM16 1251)

Échange par lequel la Ville cède à Michel Plante et Isabelle Parenteau un terrain situé au nord de la 96e Avenue, constitué du lot 5 785 876 du cadastre du Québec, d'une superficie de 61,3 m² dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en contrepartie d'un terrain situé au nord de la 96e Avenue et à l'est de la rue Marion, d'une superficie de 103 m², sans soulte. (CM16 1259)

Le 19 décembre 2016

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Avis public

Montréal

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 14 décembre 2016, a adopté les ordonnances suivantes :

- En vertu de l'article 44 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) : **Ordonnance modifiant les montants maximaux de valeur foncière (2)**

- En vertu de l'article 19 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) : **Ordonnance modifiant les montants maximaux de valeur foncière (1)**

Ces ordonnances modifient les montants maximaux déterminant l'admissibilité des immeubles afin de les ajuster en vue de l'entrée en vigueur du rôle foncier 2017-2019.

Elles entrent en vigueur en date de ce jour avec effet au 1^{er} janvier 2017 et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Montréal, le 19 décembre 2016

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres public

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 2016-040

Lien vert Hochelaga-Maisonneuve – Réaménagement des passages

Date d'ouverture : Lundi 23 janvier 2017 à 14 h.

Renseignements : Monsieur Éric Fautoux, chef de division, Division des études techniques au 514 868-3367.

Dépôt de garantie de soumission : 10 % de la valeur de la soumission.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents :

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 19 décembre 2016.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

FAIT À MONTRÉAL, CE 19^e JOUR DE DÉCEMBRE 2016

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Madame Annick Barsalou

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis de la clôture d'inventaire des biens de la succession de Martin BOIVIN, en son vivant domicilié au 12-50 rue Saint-Hubert, Granby, Québec, J2G 5L9, décédé le 09-11-2016, lequel inventaire peut être consulté par les personnes intéressées à l'étude Desjardins & Lévesque Notaires situés à 233, rue Champlain, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) Me Julie LEVESQUE, notaire

Avis de clôture d'inventaire

(art. 795 C.c.Q.)

Prenez avis qu'à la suite du décès de monsieur Ronald Campeau, en son vivant domicilié au 1725, boulevard Gouin Est, Montréal, Québec, H2C 1C2, survenu le 29 octobre 2015, un inventaire de ses biens a été dressé par le liquidateur successoral, monsieur François Leduc, et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Marie France Carrère, notaire, sise au 10 105, de l'avenue Hamel, en la ville de Montréal; 514-388-3884, sur rendez-vous.

Donné ce 15 décembre 2016
Me Marie France Carrère,
notaire

Avis légal

Avis est par les présentes donné, qu'Agathe Bourassa, domiciliée à la Résidence Les Deux Aires, 505 boulevard Gouin Ouest, appartement 220, Montréal, Québec, H3L 3T2, est décédée le 26 septembre 2016 et qu'un inventaire de ses biens a été préparé par sa liquidatrice, Francine Bourassa, et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Claire Pouliot, notaire, sise au 558 avenue Notre-Dame, bureau 202, Saint-Lambert, QC, J4P 2K7. Donné ce 19 décembre 2016. Francine Bourassa Liquidatrice d'Agathe Bourassa

CANADA COUR DU QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
(Chambre civile)
NO : 500-22-025374-168
NISSAN CANADA INC.
Demanderesse
c. MANAGEMENT WORKFORCE INC.
Défendeur

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Management Workforce Inc. de vous présenter au greffe civil du district de Longueuil situé au 1111, boul. Jacques-Cartier Est, Longueuil, dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance, avis d'assignation (art. 145 et suivants) & pièces P-1 à P-3 qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourra être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande d'Olivier Gaucher, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier la demande introductive d'instance, avis d'assignation (art. 145 et suivants) & pièces P-1 à P-3, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Repentigny, ce 15 décembre 2016

Olivier Gaucher, Huissier de justice

QUAND LA
TOXICO
MANIE
PREND
TOUTE LA
PLACE
QUAND LA
TOXICO
MANIE
PREND
TOUTE LA
PLACE

faites les premiers pas
(514) 939-0202
www.portage.ca

PORTAGE
Pour vaincre la toxicomanie

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

SOCIÉTÉ

#CHRONIQUEFD

La gueule de bois

FABIEN DEGLISE



Les fins d'année sont toujours propices à la gueule de bois, mais 2016, va l'être sans doute bien plus que les autres.

Et pas besoin d'abuser d'un gin aux algues de Rimouski ou d'un gin au panais de Longueuil pour ressentir les symptômes désagréables de ce que la médecine nomme sobrement une veisalgie. Le fil de l'actualité suffit à lui seul, quand on le remonte, à faire poindre cette douleur et cet inconfort qui succèdent à la débauche, à l'irresponsabilité, au dérapage ou à l'abus, qui ont été nombreux en 2016.

Le plus grossier de ces excès va d'ailleurs faire sentir ses effets secondaires le 20 janvier prochain en ouvrant la porte de la Maison-Blanche, après une cérémonie d'assermentation qui a déjà tout de surréelle, à Donald Trump, troll en chef des univers numériques, misogynne assumé, chantre du clientélisme, intimidateur notoire et vulgaire qu'une minable campagne électorale dans une époque malade de sa démocratie vient de conduire aux plus hautes fonctions de la fédération américaine.

La gueule de bois peut parfois reposer sur ce petit verre de trop que l'on finit par prendre dans l'euphorie du moment, sous la pression d'un groupe euphorique. En matière de choix politique, Trump en a, à première vue, tous les attributs.

Administration frelatée

Le mal de tête vient aussi, à la fin de 2016, avec le constat d'une administration publique toujours frelatée par la corruption, et ce, cinq ans après le déclenchement d'une commission d'enquête qui a levé le voile sur une mécanique douteuse qui fait cohabiter financement de partis politiques et octroi de contrats dans un tout plutôt insultant pour l'intelligence de l'électeur et méprisant pour le contribuable.

L'alcool frelaté peut rendre aveugle.

Quand cette dénaturée à dessein atteint la sphère publique, elle convoque surtout l'aveuglement volontaire pour en être un peu moins affligé.

L'alcool frelaté peut rendre aveugle. Quand cette dénaturée à dessein atteint la sphère publique, elle convoque surtout l'aveuglement volontaire pour en être un peu moins affligé. C'est ce qui arrive d'ailleurs depuis cet automne et la mise à jour de ces cocktails de financement tenus avec des milliardaires chinois et auxquels a pris part un jeune premier ministre qui avait pourtant promis de faire de la politique autrement, avec un peu plus de transparence et un peu moins de ses combines ayant alimenté dans une autre ère politique une partie du contenu d'une certaine commission Gomery.

Aboyer son individualisme

La gueule de bois peut aussi être induite par ce très gênant débat sur les pitbulls qui a occupé une bonne part de l'été et de l'automne. Il était question de chiens. C'est sans doute pour ça que plusieurs défenseurs de cette race canine se sont octroyé le droit d'aboyer et de porter sur la place publique des discours haineux et acrimonieux, en essayant de faire passer leurs appels à la destruction de l'autre pour de l'indignation. De manière gênante en 2016, la mort d'enfants — et de leurs parents — qui traversent toujours la Méditerranée en quête de liberté, la mort de civils dans les ruines d'Alep en Syrie n'a même pas fait naître le début d'un commencement d'une telle mobilisation. Sur Twitter, un mot-clic s'imposait dans les circonstances: #malaise

L'individualisme de nos sociétés, le confort et l'indifférence, l'indolence des élus et des détenteurs de charge publique devant des structures administratives sclérosées et dysfonctionnelles, le culte de la médiocrité, le rapport ambigu entretenu avec la responsabilisation, la fascination pour le repli et le rejet font, de manière prévisible, monter les populismes et les discours radicaux.

Ils devraient aussi faire monter dans les prochains mois et année la honte. Vous savez: cette honte qui s'installe parfois quand on prend conscience d'avoir abusé — d'une boisson alcoolisée comme d'un droit —, d'avoir perdu le contrôle, d'avoir pris un ensemble de décisions irréflechies que l'on est contraint de regretter une fois placés dans l'insoutenable et douloureuse réalité de leurs lendemains.

sur Twitter: @FabienDeglise
chroniquefd@ledevoir.com



Les travailleurs nés entre 1980 et 1997 ne conçoivent pas le travail de la même manière que leurs aînés.

L'étonnante journée de travail des enfants du numérique

« Zapper » au bureau et changer le monde du travail

Soucieux de préserver leur temps libre, les « digital natives » inventent leurs propres modes de vie et bouleversent les codes au travail. Décryptage

AMANDA CASTILLO

Ils sont allergiques à la hiérarchie, portent des jeans et écoutent Spotify au bureau. Ils se rencontrent virtuellement et fuient les réunions qu'ils considèrent comme coûteuses en temps et inutiles. Ils se méfient du « corporate life », trop contraignant, vertical, cloisonné et impersonnel, et rêvent d'entreprendre. D'aucuns auront reconnu les fameux « Y » ou « digital natives », ces individus nés entre 1980 et 1997.

Mal à l'aise avec les codes traditionnels du monde professionnel, ils n'acceptent pas les journées de travail dites « à la papa ». Aux horaires classiques de 9 heures à 17 heures, ils préfèrent les longues journées entrecoupées de multiples pauses pendant lesquelles ils échantonnent avec leurs amis, font des achats en ligne, répondent à leurs courriels privés, ou encore réservent leurs prochaines vacances. « On parle de multitasking, le travail multitâche qui nous fait zapper d'un dossier à l'autre et perdre en efficacité, mais aussi de blurring pour désigner l'effacement de la frontière entre la vie professionnelle et personnelle », relève le site Régions Job, dans un article intitulé « La journée de travail des générations Y et Z va vous étonner ».

Du travail au loisir

Ainsi, chez Best Buy par exemple, Beth Trippie passe allégrement du travail au loisir pendant les heures de bureau. Cette spécialiste de la planification estime en effet que, tant que les résultats sont là, ses employeurs n'ont pas à se demander comment le travail est réalisé. « Je joue constamment aux jeux vidéo, on m'appelle au téléphone, et je me mets au travail. Et, il faut le dire, je le fais et je le fais bien. »

Cette manière de travailler pose cependant de vrais problèmes aux entreprises qui, dans bien des cas, se trouvent désemparées face aux « Y ». Les recruteurs leur reprochent notamment de ne pas avoir la « culture de l'effort », contrairement à leurs aînés les baby-boomers et les « X » (les quadragénaires d'aujourd'hui), mais aussi d'être des zappeurs compulsifs, incapables de se concentrer sur une tâche. Pour 53% des dirigeants d'entreprises, les « Millenials » sont enfin difficiles à recruter et à fidéliser.

L'épanouissement avant toute chose

À quoi sont dues ces différences? « Contrairement à leurs aînés, les générations Y et Z ne vivent plus pour le travail. Leur priorité est l'épanouissement personnel », explique Pierre Moniz-Barreto, auteur du livre *Slow Business*. Pour Clément Finet, auteur du livre *Vraies passions, vrais talents*, nous vivons depuis deux décennies dans un monde où les parents élèvent leurs enfants en leur disant, et ce depuis leur plus jeune âge: « Mon [ma] chéri[e], peu importe le travail que tu feras plus tard, du moment qu'il te plaît et que tu le fais à fond! » Et 25 ans plus tard, ce sont des personnes ainsi câ-

blées qui débarquent sur le marché du travail. « Sachant cela, comment feindre la surprise en constatant que les jeunes refusent de rester en poste quand ils se sentent condamnés à faire un travail qui ne leur plaît pas? »

Les « Y » veulent par ailleurs être reconnus pour « ce qu'ils sont », y compris dans le cadre du travail. « C'est une attitude qui reste bien mystérieuse pour un grand nombre d'entreprises », poursuit Clément Finet. Car dans l'esprit des plus jeunes, « ce qu'ils sont » se traduit par le fait qu'ils ne sauraient être résumés au titre qui figure sur leur carte de visite professionnelle. Ils veulent et attendent des entreprises qu'elles se montrent capables de prendre en compte leurs spécificités, leur individualité.

Comprendre le monde des Y

D'ici 2025, environ 76% de la main-d'œuvre sera composée de « Millenials ». Que peuvent faire les entreprises pour attirer, mais aussi intégrer, impliquer et retenir ces salariés? Dans *Henri IV*, de Shakespeare, Falstaff explique au roi que, pour être populaire auprès de ses sujets, il doit entrer dans « leur monde ». À cet égard, le monde dans lequel évoluent les « Y » ne ressemble guère à celui de leurs parents. Ils doivent par exemple affronter des milliers de diplômés pour décrocher un premier emploi.

La génération Y est aussi la première à faire face au déclassement social. « Autrefois, ce qui faisait la vraie attractivité du travail, c'est qu'il était perçu comme un ascenseur social », poursuit Clément Finet. Au cours du XX^e siècle, et même un peu avant, cet ascenseur a fonctionné dans les pays occidentaux: la plupart des cols blancs qui réussissaient entraient dans une entreprise réputée au début de leur carrière professionnelle puis gravissaient les échelons d'une hiérarchie fonctionnelle étroite tout en apprenant l'art du management. « Aujourd'hui, cette belle machine est grippée. Désormais, plus personne ne parle d'ascenseur social, mais on craint au contraire la descente sociale. »

Les défis managériaux

Cette « génération sacrifiée », pour reprendre le terme de la sociologue Louis Chauvel, se retrouve flouée avant même d'avoir commencé à travailler. « Les « milleuristas », ceux qui gagnent 1000 euros et moins par mois, sont présents partout », dit Stéphane Garelli, président du conseil d'administration du Temps et auteur du livre *Êtes-vous un tigre, un chat... ou un dinosaure? Ces jeunes n'ont le choix qu'entre le chômage, le sous-emploi ou le sous-paiement. Ils sont désabusés par rapport à notre société qui n'a pas tenu ses promesses: « Nous avons étudié, nous avons travaillé dur comme vous nous l'avez dit — et maintenant nous n'avons toujours pas d'emploi décent. »*

En résulte un refus des anciens modes de fonctionnement. Un constat s'impose: les employeurs doivent évoluer sur certaines questions, comme la gestion du temps et des espaces. À cet égard, l'Alliance4YOUth, qui regroupe en Suisse les entreprises AMAG, DS Smith, EY, Firmenich, la Poste Suisse, Lagerhäuser Aarau AG, Model Group, Nestlé, l'Université de Genève et White & Case, a demandé à une cinquantaine d'étudiants issus des hautes écoles de toutes les ré-

« Contrairement à leurs aînés, les générations Y et Z ne vivent plus pour le travail. Leur priorité est l'épanouissement personnel »

Pierre Moniz-Barreto, auteur du livre *Slow Business*

gions linguistiques suisses de définir l'employeur de leur rêve. Bilan: l'entreprise idéale est celle qui présente notamment une hiérarchie horizontale et propose des horaires flexibles, avec « home office » et « mobile office ». Les jeunes rêvent aussi d'égalité salariale, de développement durable et de pouvoir exercer librement leurs hobbies sur leur lieu de travail.

Des initiatives remarquables émergent de certains employeurs qui font l'effort de s'adapter aux attentes de cette génération en proposant une grande liberté d'horaires, mais aussi en supprimant les échelons hiérarchiques ou encore en organisant des vidéoconférences avec Skype en lieu et place des traditionnelles réunions chronophages.

Aucune contrainte horaire

Chez Loyco par exemple, une entreprise basée à Genève, les salariés ne connaissent aucune contrainte horaire. Très proche de ses employés, le coiffeur star italien Rossano Ferretti se targue d'avoir un roulement de personnel particulièrement faible par rapport à la moyenne du secteur de la coiffure. Son secret? « Je leur prépare une aventure de vie, confie-t-il. Un coiffeur originaire des Pouilles qui rêve d'exotisme peut se retrouver s'il le souhaite aux Maldives, à Shanghai ou à Paris. Si l'aventure lui déplaît, je m'arrange pour qu'il retrouve sa terre natale au plus vite. En toutes circonstances, les maîtres mots sont « flexibilité » et « écoute ». À cet égard, tous mes collaborateurs ont accès à mon mail privé. En cas de problème, ils peuvent donc me joindre directement et ne doivent pas passer par différents intermédiaires, ce qui horizontalise bien évidemment la communication. »

Quant à Michael Page, l'entreprise de recrutement a revu toute sa philosophie il y a trois ans. « En 2013, nous avions un roulement de personnel important, se souvient Charles Franier, directeur Exécutif Michael Page Genève-Lausanne. Une remise en question s'imposait. La direction a pris des initiatives pour améliorer l'environnement de travail et réduire les départs, tels que les horaires flexibles, le télétravail, le temps partiel, mais aussi la promotion d'activités sportives. Nous avons enfin un réseau social interne, Yammer, l'équivalent de Facebook pour les entreprises. » Ces efforts ont porté leurs fruits: Michael Page occupe aujourd'hui le 4^e rang des entreprises certifiées « Top Employer » en Suisse.

Le Temps

ÉDITORIAL

AVIS PUBLICS

Médias à risque

Les municipalités du Québec ont obtenu de nouveaux pouvoirs dans le cadre du projet de loi 122, notamment concernant la publication de leurs avis publics. Cette réforme est cependant une calamité pour les journaux imprimés et les citoyens qui tiennent à l'information locale.

Les quotidiens et les hebdomadaires imprimés, dont *Le Devoir*, sont inquiets. Le projet de loi 122 permettra aux municipalités de publier leurs avis publics en ligne sur leurs propres sites, sans passer par les journaux comme ce fut toujours le cas. Tout au plus le gouvernement pourrait-il fixer « des normes minimales » sur la publication des avis.

Cette décision insensée survient à un moment charnière de l'histoire des médias imprimés québécois, qui luttent pour leur survie. Ils subissent une érosion constante de leurs revenus publicitaires, en raison de la concurrence sauvage des géants américains du Web, tout en investissant dans le développement de plateformes numériques.

La création de la Coalition pour la pérennité de la presse d'information au Québec, dont fait partie *Le Devoir*, témoigne du sentiment d'urgence qui habite les patrons de presse. L'État devrait soutenir le virage numérique des médias imprimés, entre autres par la création de crédits d'impôt sur le développement technologique.

A défaut de fournir cette aide, l'État devrait au moins veiller à ne pas nuire aux médias par l'adoption de mesures régressives. La publication des avis publics génère des revenus d'environ 20 millions de dollars pour les journaux et les hebdomadaires. L'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui réclamait depuis belle lurette la publication des avis sur Internet, prétend que la nouvelle mesure aidera les municipalités à équilibrer leurs budgets.

C'est un argument fallacieux. Selon les estimations d'Hebdo Québec, la publication des avis publics représente de 0,1% à 0,25% du budget d'une ville moyenne. Petite suggestion pour les sages de l'UMQ: misez donc sur le contrôle rigoureux des dépenses en rémunération et sur la saine gestion des processus d'octroi des contrats publics afin de réaliser de véritables économies.

Les élus municipaux sont de joyeux drilles. Ce sont les premiers à se plaindre de la « montréalisation » de l'information, de la précarité et de la disparition de l'information locale. Or, ce sont aussi les premiers à se réjouir d'un changement des règles qui fragilisera la situation financière des journaux. C'est l'incohérence à son comble.

Les citoyens devraient se préoccuper de cette réforme, car elle a le potentiel d'accroître le déficit démocratique dans les municipalités où les petits potentats font la loi. La publication des avis publics dans les médias imprimés est un gage de leur caractère justement public. Qui ira consulter les sites Internet des municipalités, qui sont trop souvent d'obscurs fourre-tout, pour connaître les intentions de leurs élus? La publication des avis publics sur Internet offrira aux municipalités une occasion en or de faire passer des projets controversés en catimini: développement immobilier anarchique, changement de zonage douteux, et ainsi de suite.

Il faut un contrepoids au déficit démocratique des municipalités. Si l'heure est venue de publier les avis publics sur Internet, *Le Devoir* exige au minimum que la publication se fasse sur les plateformes de médias reconnus, en favorisant le jeu de la concurrence. Cette proposition est dans l'intérêt des médias et des citoyens, tout en ne pénalisant pas indûment les municipalités.

PÉKIN

Ciel de charbon

Paris étouffe dans son nuage de smog; Pékin aussi, où les autorités ont avisé vendredi dernier la population que la capitale chinoise entrerait dans un épisode de pollution de l'air extrême qui allait durer cinq jours. En vertu des normes fixées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la quantité de particules polluantes dans l'air ne devrait pas dépasser en moyenne dix microgrammes par mètre cube. À Paris, la pollution a atteint ces derniers temps un pic cinq fois supérieur au plafond acceptable de l'OMS; en Chine, les concentrations de particules fines ont atteint plus de 100 microgrammes par mètre cube, soit dix fois plus.

Les chiffres mesurent une catastrophe qu'il est de moins en moins possible de nier. Des études évaluent à environ un million par année le nombre de morts prématurées en Chine pour cause de pollution de l'air. La dictature chinoise, pourtant opaque par définition, a fait le pari d'une certaine transparence ces dernières années en matière environnementale en rendant publiques les informations sur la qualité de l'air.

Devant les enjeux de pollution, il y a en Chine une certaine prise de conscience, à laquelle les pressions populaires ne sont d'ailleurs pas étrangères; une conscientisation plus ample en tout cas qu'en Inde où l'on continue de faire l'autruche face à des maux environnementaux non moins chroniques.

Pékin a donc émis vendredi sa première « alerte rouge » de l'année 2016, impliquant que les écoles doivent rester fermées et que la moitié des voitures privées ne peuvent pas circuler. La capitale (22 millions d'habitants) n'est pas la seule touchée: 22 autres villes du nord-est du pays ont émis de pareilles alertes maximales.

Pékin est dans une situation géographique particulièrement dangereuse pour ses citoyens: elle est ceinturée au sud et à l'est par une activité industrielle qui carbure au charbon et bordée au nord et à l'ouest par des montagnes qui retiennent les émissions ultrapolluantes. D'où l'urgence pour l'économie chinoise de « verdier », en amont, ses moyens de production.

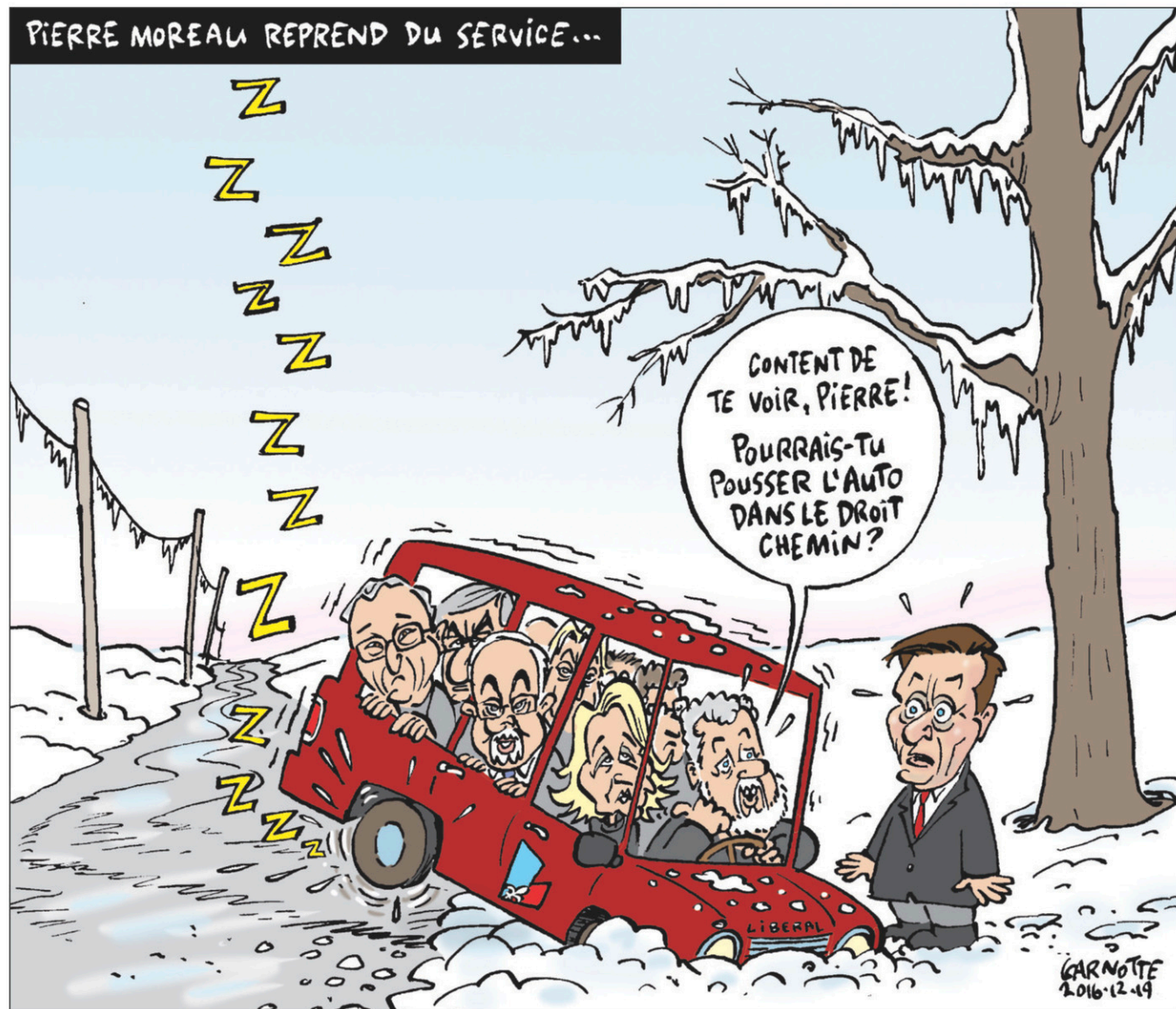
En contradiction avec le sentiment que la Chine gagne en conscience environnementale, a relevé *The New York Times*, les autorités pékinoises ont par ailleurs récemment pris la décision bizarre de définir le smog comme un « désastre naturel ». Au grand dam des environnementalistes. Pour mémoire, la Chine communiste a déjà fait pire sous Mao: la famine provoquée par le Grand Bond en avant (1958-1961), et qui fit des dizaines de millions de victimes, est officiellement appelée les « Trois Années de catastrophes naturelles ».

Comme si hier la famine et aujourd'hui le smog n'étaient pas un désastre avant tout manufacturé. De ceci à cela, le gouvernement continue de manipuler la vérité.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Un nouveau modèle de gouvernance pour Noël

Cher père Noël, crois-moi, j'ai été sage cette année. Il faut avouer que mon gouvernement provincial m'a beaucoup aidé avec ses nombreuses hausses de tarifs et de taxes, qui n'ont été accompagnées d'aucune amélioration des services. Il m'en restait beaucoup moins pour ne pas être sage. Mon gouvernement me dit souvent que notre modèle, le « modèle québécois », est très bon et qu'il faut y faire attention. Mais moi, j'aimerais bien que tu le changes. Parce que ce modèle coûteux nous fait attendre honteusement à l'urgence, nous donne des écoles piteuses et des infrastructures délabrées. Notre « modèle » ne comprend pas non plus

meilleur modèle. Mais je ne suis pas paresseux, père Noël, je peux faire des efforts: si tu ne peux pas pour le modèle, donne-moi juste un nouveau parti politique provincial dans lequel je pourrai m'impliquer pour changer ce vieux modèle. Parce que, vois-tu, ceux en place l'aiment beaucoup trop ce modèle et veulent seulement en assurer la pérennité. Le PQ et le PLQ s'échangent le pouvoir depuis des années avec comme seule différence entre eux, la couleur qu'ils préfèrent, le bleu ou le rouge. Quant à la CAQ, les changements de positions du chef au gré des sondages, son interventionnisme économique et sa fermeture complète à la réelle mixité en santé ne me donnent aucun espoir.

Daniel Castonguay
 Saint-Roch-de-Richelieu,
 le 18 décembre 2016

LIBRE OPINION

Proposition Leitão sur les régimes de retraite: nous serons tous perdants

SERGE CADIEUX
 Secrétaire général de la FTQ

Non content d'avoir imposé une austerité budgétaire dévastatrice pour les services publics du Québec, le ministre des Finances, Carlos Leitão, propose maintenant le recul social le plus spectaculaire des récentes années. Au moment où le gouvernement fédéral ainsi que toutes les autres provinces ont fait le constat de la nécessité de bonifier le régime public de retraite, le Régime de pensions du Canada (RPC), le ministre Leitão propose un recul pour les futurs retraités québécois.

Depuis plus de cinquante ans, le Régime de rentes du Québec (RRQ) équivaut au RPC. Ainsi, une personne retraitée à Vancouver ou à Québec a toujours obtenu le même niveau de remplacement de revenu. Actuellement, un travailleur gagnant 40 000 \$ à Edmonton ou à Rimouski touchera 25% de ce montant lors de sa retraite. Mais grâce à l'entente fédérale-provinciale intervenue en juin dernier, celui d'Edmonton touchera désormais 33,3%. Celui de Rimouski, par contre, risque fort de devoir se contenter de 27,5% si la proposition Leitão est adoptée. Dans ce cas de figure, le retraité d'Edmonton touchera 3320 \$ de plus par année, tandis que le Rimouskois touchera seulement 1000 \$ de plus.

Et ce n'est pas tout. Le document de consultation sur l'avenir du RRQ rendu public il y a quelques jours confirme qu'il y a un effet Leitão sur ce gouvernement: en plus de cette hausse anémique de la pension de retraite, il y est question

d'augmenter l'âge de la retraite, de diminuer l'indexation, de réduire la rente au conjoint survivant, etc.

L'effet Leitão est ce qui se produit lorsqu'un ministre des Finances est déconnecté de sa population. Il dit qu'il n'y a pas de problème avec le niveau du salaire minimum actuel à 10,75 \$ l'heure, alors que son premier ministre reconnaît qu'il est trop faible. Il impose le plus grand recul du financement des services publics de notre histoire en affirmant sans sourciller que cela n'aura aucun effet sur les services aux citoyens.

Nous avons beau tenter d'imaginer ses prédécesseurs placés devant l'entente de Vancouver de juin dernier, nous ne parvenons pas à imaginer un Yves Séguin ou un Raymond Bachand proposer aux futurs retraités québécois moins que ceux du reste du Canada. C'est totalement surréaliste.

Bonification

La FTQ fait campagne depuis 2009 pour obtenir une bonification du régime public de retraite qui serait favorable au plus grand nombre. Nous trouvons que la bonification convenue à Vancouver est bien inférieure à ce qui serait réellement possible et souhaitable, mais elle vaut mieux que rien. À l'opposé, le ministre Leitão propose une formule complexe et moins avantageuse pour la classe moyenne.

Comme prévu dans l'entente de Vancouver, la proposition Leitão implique des cotisations supplémentaires de 2% au RRQ (1% pour les employeurs et 1% pour les travailleurs et les travailleuses); cependant elles ne s'appliqueraient qu'à par-

tir d'un seuil de revenus annuels de 27 500 \$. Cela aurait pour effet de pénaliser tous les travailleurs et travailleuses en les empêchant d'épargner décemment pour leur retraite sur une portion significative de leur revenu. Ensuite, une cotisation de 8% (4% pour les employeurs et 4% pour les travailleurs et les travailleuses) serait ajoutée pour les gains annuels se situant entre 54 900 \$ et 62 600 \$. Le résultat serait une prestation maximale supplémentaire de 4621 \$ comparativement à 7000 \$ avec l'entente de Vancouver.

Si, en plus du gouvernement fédéral, les ministres des Finances de toutes les provinces ont convenu de la nécessité d'aller de l'avant avec une bonification du RPC, ce n'est certainement pas sous l'effet euphorisant d'une drogue douce, fût-elle légale. Ils répondent simplement à un besoin d'équilibre économique dans une société capitaliste en croissance.

Le système public de retraite canadien et québécois offre un des taux de remplacement du revenu parmi les plus bas des pays développés. Or, au Québec, seulement 4 travailleurs sur 10 ont accès à un régime complémentaire de retraite négocié avec leur employeur. C'est dire que la vaste majorité doit vivre d'une épargne personnelle trop maigre, du régime de retraite public et, beaucoup, grâce au programme de soutien du revenu pour personnes retraitées (le Supplément de revenu garanti). La FTQ fera les démarches nécessaires afin que le gouvernement du Québec entende raison et bonifie le RRQ de manière à garantir une sécurité financière à la retraite pour tous et toutes et certainement pas inférieure au reste du Canada.

IDÉES

Le Cuba de l'après-Fidel

JEAN-LOUIS BOURQUE

Politologue

Mon premier séjour à Cuba m'a marqué à tout jamais. Depuis le restaurant de l'hôtel Deauville sur le front de mer de La Havane, j'ai découvert, en 1970, la misère du tiers-monde. Les Havanais nous regardaient manger derrière d'immenses baies vitrées, et l'on devait fermer les tentures pour ne pas leur montrer les privilèges encore très limités, accordés aux quelques étrangers et touristes qui commentaient à visiter Cuba.

Je découvrais ce qu'était un régime militaire avec des soldats armés de mitraillettes à tous les coins de rue. J'ai été arrêté et fouillé. J'ai été soumis dans une chambre d'hôtel à un interrogatoire serré suivi de consignes rigoureuses, comme si j'étais un dangereux espion.

Qu'est-ce que tu viens faire à La Havane? Pour qui? Combien de temps vas-tu rester? Comment se fait-il qu'un type comme toi parle couramment l'espagnol?

Interdiction de photographier la place de la Révolution et la «*raspadura*». Interdiction de voyager librement dans l'île. On me faisait savoir que j'étais placé sous surveillance. Ce fut un choc terrible pour moi. Je venais de terminer mon diplôme en lettres espagnoles à la Sorbonne, à Paris. Je voulais tout découvrir, vivre et comprendre ce qui se passait à Cuba, avec un préjugé favorable pour cette jeune révolution et l'arrivée des guérilleros barbus au pouvoir, accueillis à La Havane au son de la Mar-seillaise dix ans auparavant.

Cinquante ans plus tard

L'an dernier, j'ai revisité le Deauville maintenant rénové et fraîchement repeint. Sa table est ouverte à tous, son menu abondant et varié. Les temps ont bien changé. J'ai été reçu à bras ouverts à la Casa de las Américas, qui diffuse la culture cubaine et hispano-américaine. J'ai longuement arpenté les allées du Cemeneterio Cristobal Colon où se côtoient les artistes, les écrivains, les membres des grandes familles et les héros de la Révolution, un immense livre où l'histoire repose en paix.

Témoin privilégié de la révolution cubaine depuis les années soixante-dix, j'ai pu observer, tout au long de ce demi-siècle tumultueux, l'évolution du régime castriste, ses succès comme ses échecs, d'abord avec une admiration juvénile, peu à peu tempérée par le sens critique obligé, d'un politologue devenu septuagénaire.

Comment ne pas être secoué par la mort du *Comandante*, que certains appelaient le « serpent », «*el bicho* », ce géant capable de séduire même ses ennemis, lui qui a tant fait pour la libération, la fierté et la dignité de son peuple, au prix de bien des sacrifices, de privations durement imposées, de souffrances encore impossibles à pardonner?

Pendant 50 ans, Fidel Castro a résisté à toutes les attaques, même les plus sournoises. Il a survécu à la haine viscérale qui s'étale encore dans les médias états-unis. La CIA ne



NICHOLAS KAMM AGENCE FRANCE-PRESSE

Le rapprochement inattendu de Barack Obama avec Raúl Castro et l'ouverture timide vers un certain néolibéralisme amorcent une tendance lourde qu'il sera très difficile d'arrêter. L'infiltration du capitalisme sous régime totalitaire à la chinoise pourrait offrir un modèle inspirant.

recule devant rien pour en venir à bout. Elle a multiplié les tentatives d'assassinat, placé des bombes dans *La Coubre*, navire de ravitaillement français qui livrait enfin des munitions commandées... par l'ancien dictateur Batista. Elle a provoqué des épidémies de peste porcine pour décimer l'élevage. La base militaire de Guantánamo est une indéracinable verrue états-unienne à Cuba, cédée en bail perpétuel depuis 1903, dont Fidel n'a jamais accepté les paiements. Tout cela sans parler du blocus condamné par les Nations unies, qui asphyxie l'économie cubaine.

La lumière et les ombres

On reconnaît que le castrisme a apporté des bienfaits réels aux Cubains en matière d'éducation, avec un taux d'alphabétisation de 99,8%, et de santé publique : l'espérance de vie y est la plus élevée en Amérique latine. La vitalité culturelle, la pratique généralisée des sports et le développement des coopératives agricoles apportent fierté et dignité au peuple cubain. Tout le monde s'entend aussi pour qualifier ce régime de dictature militaire oppressive qui n'hésite pas à bafouer la démocratie (malgré le principe de la démocratie directe), les libertés et les droits de l'homme. Les camps de réhabilitation pour homosexuels, le poteau d'exécution pour les adversaires, les emprisonnements ou

les condamnations à l'exil pour les dissidents ternissent sans équivoque l'image idyllique de la Révolution cubaine.

Poussé par l'impérialisme américain, Fidel est passé du socialisme à un communisme, opportuniste généreux et tyrannique. Rappelons ici la boutade de Nikita Khrouchtchev «*Je ne sais pas si Fidel est communiste, mais je sais que je suis fidéliste*». Avec l'usure du temps, dépassé et malade, à la fois aigri et même angoissé, le vieil homme a lui-même reconnu que le «*modèle cubain*» ne marche plus et que la Révolution doit sans cesse s'adapter.

Le castrisme ou socialisme cubain ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Toutes ces années de lutte et d'endoctrinement ont profondément marqué la conscience de tout un peuple qui tient à sa liberté nationale, dans la dignité et la solidarité.

Pour la suite du monde

Le développement de l'ALBA (Alternative bolivarienne pour les Amériques), avec l'appui du Venezuela, le renforcement du traité du Mercosur, l'ouverture à l'Église avec les visites du pape Jean-Paul II en 1998, puis du pape François en 2016, changent peu à peu la donne cubaine.

La mort de Fidel va obliger les dirigeants cubains et la population cubaine à faire un bilan, à se questionner sur l'orientation à venir. Le rap-

prochement inattendu de Barack Obama avec Raúl Castro, l'ouverture timide vers un certain néolibéralisme pas seulement américain amorcent une tendance lourde qu'il sera très difficile d'arrêter. L'infiltration du capitalisme sous régime totalitaire à la chinoise pourrait offrir un modèle inspirant. Le rouleau compresseur numérique qui nivelle les langues et les cultures et qui a largement fait son entrée à Cuba : les jeunes «*pitonnent*» sur leurs téléphones intelligents dans l'espace wifi des hôtels.

Raúl Castro, moins dogmatique, moins rigide et plus ouvert que son frère, pourra-t-il dans le temps qui lui reste et sans trahir l'élan mener à bien les réformes d'ouverture tant attendues par une population très éduquée et sans cesse plus exigeante? Pourra-t-il, sans trahir le «*fidélisme*», amorcer les réformes souhaitées par le président Obama et les démocrates américains, afin de négocier la fin du blocus? Son futur interlocuteur, l'imprévisible président désigné, Donald Trump, voudra-t-il poursuivre l'œuvre de son prédécesseur plutôt que la détruire? Souhaitons que cet homme d'affaires prospère, qui a bâti son immense fortune avec les hôtels, les casinos et les fruits de la spéculation financière, soit capable d'oublier les humiliations passées et qu'il relâche progressivement la strangulation de l'économie cubaine qui a tellement fait souffrir Cuba.

Il faut rehausser le financement de nos services publics

NICOLAS MARCEAU

Député de Rousseau et porte-parole du Parti Québécois en matière de finances

Au Parti québécois, nous avons la conviction qu'un panier de services publics généreux est le socle d'un Québec prospère et juste. En investissant dans les services publics, le Québec s'assure d'une plus forte croissance économique, d'une réduction des inégalités et d'une véritable égalité des chances. Si nous formons le gouvernement en 2018, nous agirons en conséquence.

D'une part, le Parti québécois rehaussera le financement des services publics à une hauteur compatible avec un panier de services accessibles et de qualité. Pour assurer un financement adéquat de nos services publics, il faudra maintenir les impôts au niveau où ils se trouvent, sans les hausser, mais sans les baisser non plus. D'autre part, le Parti québécois mettra en place des mesures progressives ciblées et efficaces qui accroîtront le pouvoir d'achat des familles de la classe moyenne et des plus démunis.

La lutte contre les inégalités est au cœur de notre engagement à rehausser le financement des services publics. La

montée des inégalités découlant de l'accélération de la mondialisation est possible l'enjeu le plus important de notre époque. Tout récemment, Christine Lagarde, la directrice du FMI, déclarait avec justesse : «*Nous devons nous atteler à la lutte contre les inégalités*». Il y a en effet plusieurs raisons de les combattre.

Ascenseur social

Tout d'abord, il y a bien sûr le fait que, dans une société inégalitaire, les conditions de vie de nombreux citoyens sont difficiles et injustes. Combattre les inégalités, c'est travailler à rehausser leurs conditions de vie.

Ensuite, des travaux récents ont mis en lumière le lien entre les inégalités, l'égalité des chances et la mobilité sociale, soit la capacité d'une personne à grimper dans l'échelle sociale. L'égalité des chances n'est réelle que lorsque la mobilité sociale est élevée et qu'un ascenseur social efficace permet à tous de progresser. Or, ces travaux ont montré que plus une société est inégalitaire, moins l'ascenseur social est efficace, et donc plus l'iniquité et l'injustice persistent dans le temps. Cette persistance résulterait de la difficulté, pour les personnes à plus faibles revenus, à transmettre à leurs enfants les habiletés leur permettant de mieux



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des travaux récents ont mis en lumière le lien entre les inégalités, l'égalité des chances et la mobilité sociale, soit la capacité d'une personne à grimper dans l'échelle sociale.

réussir leur parcours scolaire. Pour assurer une véritable égalité des chances, il faut donc réduire les inégalités.

Enfin, des travaux de l'OCDE concluent qu'une réduction des inégalités serait associée à une plus forte croissance économique. Le mécanisme à l'œuvre se résume ainsi : dans les sociétés plus égalitaires, l'accès à l'éducation est meilleur et tous ont donc la possibilité de contribuer à la société; il n'y a pas de talents laissés en plan. Pour

créer de la richesse, il est donc impératif de combattre les inégalités.

Votez Bougon!

On pourrait aussi ajouter que le cynisme et la colère sont plus à même de se développer dans les sociétés inégalitaires dont l'ascenseur social est en panne. L'élection de Donald Trump s'explique au moins en partie par la colère de citoyens ayant le sentiment d'être exclus et ne voyant aucune porte de sor-

tie. Nous ne connaissons pas encore ce qui résultera de l'élection de M. Trump, mais il y a lieu d'être inquiets.

Il y a bien sûr du cynisme et de la colère au Québec — Votez Bougon! —, mais leur ampleur n'a rien à voir avec ce qu'on peut observer aux États-Unis, et pour cause. On ne peut en arriver qu'à une seule conclusion avec les statistiques disponibles sur les inégalités et la mobilité sociale : par rapport aux États-Unis, le Québec est beaucoup plus égalitaire, et son ascenseur social s'avère beaucoup plus efficace. Il en est ainsi parce que nous avons, dans le passé, fait le choix collectif d'un panier de services publics généreux, financé par un système fiscal comportant un impôt progressif sur le revenu.

Austérité toxique

Or, depuis 2014, le Parti libéral a imposé une austérité toxique qui a étouffé notre économie et s'est traduite par des coupes extrêmement sévères dans les services publics. Ces choix du Parti libéral ont ébranlé le modèle que nous nous sommes donné. Ils contribuent à accroître les inégalités et à réduire la mobilité sociale. Pour la suite des choses, le Parti libéral et la CAQ promettent des baisses d'impôt régressives, et ils ne s'engagent pas à re-

hausser significativement le financement des services publics. Avec ces deux partis, il est à prévoir que les inégalités s'accroîtront.

De notre côté, en plus de rehausser le financement des services publics, nous nous assurerons de maintenir la progressivité de notre système fiscal et nous mettrons en œuvre des mesures ciblées qui accroîtront le pouvoir d'achat des familles. Nous agirons avec vigueur dans la lutte contre les paradis fiscaux et nous combattrons le déséquilibre fiscal, lesquels nous privent de revenus essentiels. Nous mettrons un terme au laisser-faire actuel et déploierons une véritable politique économique qui encouragera l'innovation et l'investissement, stimulera les exportations, freinera la délocalisation des emplois et favorisera le maintien et le développement de sièges sociaux au Québec.

Il est urgent de mettre un terme à l'austérité, au démantèlement de notre État et au laisser-faire. Seul le Parti québécois propose le véritable et nécessaire réinvestissement dans nos services publics qui permettra de renouer avec une croissance économique plus vigoureuse, de réduire les inégalités et d'assurer une véritable égalité des chances à toutes les Québécoises et à tous les Québécois.

CROSSE

SUITE DE LA PAGE 1

Angleterre se font accompagner pour l'occasion de Mohawks de Kahnawake, les vrais héritiers de ce jeu.

Chez les Amérindiens, ce jeu très ancien est connu sous différents noms, *tewa'araton* en mohawk ou *baaga'adowe* en ojibwé. Les joueurs de crosse se servent d'un bâton recourbé, semblable à celui des bergers, auquel on suspend un filet à l'une des extrémités. Le but du jeu: mettre une balle dans le but adverse.

Le mot crosse apparaît pour la première fois en Europe en 1534 pour décrire un jeu dans le célèbre *Gargantua*, de Rabelais. Quand le missionnaire jésuite Jean de Brébeuf évoque à son tour la crosse au Nouveau Monde, parle-t-il de la même activité? Nul ne sait.

Patriotisme

En 1834, une équipe de crosse de Kahnawake fait une démonstration du jeu dans le Montréal colonial. L'intérêt pour cette activité va vite s'accroître dans la population. L'élite anglosaxonne se tourne vers ce sport avec enthousiasme. Dès 1842, le Montreal Olympic Club propose des parties de crosse contre des autochtones.

Un Montréalais très actif, le dentiste William George Beers, va s'employer à codifier le jeu en lui imposant les ré-



Édouard L'Heureux, un des meilleurs joueurs de crosse du Montréal National avant la Première Guerre mondiale. Ces cartes de joueurs de crosse à collectionner, très populaires, étaient diffusées dans des paquets de tabac entre 1910 et 1912.

gles de fair-play britannique. En 1856, Beers fonde le Montreal Lacrosse Club.

Il publie un livre sur le sujet, illustré par le photographe William Notman, tout comme lui désireux de forger un nouveau sentiment national à l'aide de symboles forts, comme le sport.

Beers estime que la crosse possède les qualités recherchées dans la formation de

nouveaux citoyens. Il trouve que ce jeu constitue un exercice viril, dont la pratique développe le courage et la confiance en soi. Le poids politique qu'il fait porter au développement de ce jeu est en vérité énorme. Beers va notamment écrire ceci: «*Si la république de Grèce fut redevable aux Jeux olympiques, si l'Angleterre avait des motifs de louer le jeu de cricket, le Canada peut, quant à lui, s'enorgueillir de la crosse. [...] Elle a peut-être contribué plus que n'importe quoi à instiller le sentiment de patriotisme chez les jeunes hommes du Canada.*»

La croissance et l'implantation de ce jeu nécessitent tout d'abord une forte présence autochtone, ne serait-ce que pour frapper l'imagination de spectateurs qui s'émerveillent — comme ce sera le cas de ceux réunis au Château de Windsor devant la reine Victoria — d'un affrontement symbolique entre deux mondes.

Entre 1844 et 1866, des bourses sont offertes aux Iroquois et aux Algonquins qui pratiquent ce sport. Les joueurs autochtones se démarquent, semble-t-il, par leur agilité, leur vitesse et leur force. On va cependant voir à les écarter peu à peu de la pratique de ce jeu, qui leur est si simple. Ils vont se voir interdire d'intégrer des équipes régulières sous prétexte que ce sont des «professionnels».

En 1867, J. B. L. Flynn fonde le Shamrock Lacrosse Club de Montréal. Le club de crosse

décidera bien plus tard de créer une équipe de hockey sur glace. Mais la crosse occupe largement les préoccupations. En septembre 1893, les Capitals d'Ottawa affrontent alors les Shamrocks de Montréal pour le championnat canadien. Des convois de trains conduisent des milliers de spectateurs à Montréal. Les places sont payantes. L'année précédente, les deux mêmes équipes s'étaient aussi retrouvées en finale. Elles avaient alors à se partager des revenus de 4638\$.

«*Si la république de Grèce fut redevable aux Jeux olympiques, si l'Angleterre avait des motifs de louer le jeu de cricket, le Canada peut s'enorgueillir de la crosse*»

Après une nouvelle tournée de promotion en Angleterre en 1876, le jeu a définitivement conquis les cœurs. Beers va recommander chaudement que ce sport soit désormais pratiqué par les enfants, dans toutes les écoles. La crosse féminine naît dans les années 1890. Le sport trouve de plus en plus d'adeptes, au Canada comme à l'étranger.

Arrachée à la culture autochtone pour en faire un étendard nationaliste canadien, la crosse deviendra vite un sport extrêmement populaire, tel que l'espérait Beers. Dans les années 1930, on

commence à jouer à la crosse en enclos — 6 joueurs par équipe — contre 12 joueurs par équipe pour la crosse en champ. Cette dernière version du jeu a été au programme des Jeux olympiques d'été de 1904 à Saint-Louis et de 1908 à Londres.

Exclusion

Au Canada, Algonquins et Iroquois sont officiellement exclus de la pratique commune de ce sport à compter de 1880. Ils sont pourtant sollicités pour participer à une nouvelle tournée de promotion en Angleterre en 1883, puisque l'attraction des foules en Grande-Bretagne tient en bonne partie à la présence d'une équipe autochtone.

A Inverness, en Écosse, le révérend D. V. Lucas présente le sport aux curieux et se félicite de voir que les autochtones se convertissent massivement au christianisme. Il souligne en outre que le gouvernement canadien a bien en main leur situation puisque le Dominion a créé une cinquantaine d'écoles vouées exclusivement aux enfants autochtones. On connaît depuis l'effet désastreux de ces pensionnats sur la culture autochtone. La volonté de les assimiler au nom du progrès apparaît totale. Des gravures anglaises de l'époque montrent ces autochtones sous les traits marqués de noirs. Le racisme s'affiche sans gêne.

La crosse codifiée par le Dr Beers fut longtemps pratiquée de façon passionnée au pays des érables. Joseph Cattarinich (1881-1938), copropriétaire du Canadien de Montréal dans les années 1930 ainsi que de nombreux hippodromes, sera un joueur de crosse redoutable. Plusieurs joueurs de hockey de cette période gagnent d'ailleurs plus d'argent à jouer à la crosse en été qu'au hockey sur glace en hiver.

Montréal va compter des superstars de la crosse. Jean-Baptiste «Jack» Laviolette, premier capitaine du Canadien de Montréal, est d'abord un joueur de crosse surdoué. Dans les années 1930, Bernard «Coco» Blanchard est aussi une idole populaire associée à la crosse. Élevé chez les Jésuites, où l'on s'intéresse à la crosse depuis les origines de la colonie, il est passionné par ce sport. Le martyr jésuite Jean de Brébeuf aurait été le premier à évoquer ce jeu autochtone qui a pour fonction de réguler les conflits entre les différents clans et de permettre d'entretenir physiquement les joueurs.

Sait-on qu'une loi adoptée le 12 mai 1994 par le parlement canadien à Ottawa fait officiellement de la crosse — avec le hockey — un des deux sports nationaux officiels du Canada?

Le Devoir

À suivre: Série «Montréal, c'est du sport». La semaine prochaine, le hockey.

LGBT

SUITE DE LA PAGE 1

discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

«*Il y a des pays qui vont nous dire qu'on se mêle de leurs politiques internes. C'est comme ça. Je n'ai pas peur de créer un malaise, on n'est pas agressifs, mais on l'affirme: nos valeurs démocratiques incluent les droits des LGBT. [...] Ça va finir par rentrer.*»

Peine de mort

Dans douze pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), l'homosexualité est passible de prison, voire de la peine de mort. Six autres ne l'ont pas officiellement criminalisée, mais ont signé, en 2008, une déclaration s'opposant aux droits des LGBT. Dans bien d'autres encore, les personnes LGBT font l'objet d'intimidation et de discrimination au quotidien, même si les relations sexuelles entre personnes de même sexe ne constituent pas un crime.

Comme l'OIF constitue l'un des forums internationaux où le Québec a le plus d'influence, on estime, au sein du gouvernement, qu'il s'agit de l'endroit tout indiqué pour intervenir sur cette question.

Tabou

Québec a donc tenté d'inclure, dans la déclaration ratifiée à l'issue du plus récent sommet de l'OIF, à Antananarivo, à Madagascar, un article sur la question LGBT, ce qui a suscité «*de très fortes résistances de la part de certains États africains, notamment le Cameroun*», révèle une note interne. La proposition n'a finalement pas été retenue par les membres, mais la question a été abordée à maintes reprises.

«*Dans nos rencontres bilatérales, je constate avec mes homologues que lorsqu'on en parle entre nous, tout le monde dit avoir un ami, un enfant, une connaissance LGBT. Comme indivi-*



La défense des droits des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres fera désormais partie intégrante de la politique étrangère québécoise, a confirmé au Devoir la ministre des Relations internationales, Christine St-Pierre.

«*ils admettent qu'il n'y a pas de problème. Mais au moment de poser un geste politique, il y a toute une résistance*», observe la ministre St-Pierre.

En coulisse, on reconnaît toutefois que ce dossier ne passe pas toujours comme une lettre à la poste. La question est non seulement ta-

boue dans de nombreux pays, mais elle est, de plus, souvent perçue comme une «*importation culturelle*» de l'Occident.

«*On se fait parfois répondre que, si on veut leur parler d'homosexualité, eux vont parler de polygamie et pourquoi pas d'excision*», explique-t-on.

LOGEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

difficile» en région à cause des horaires et que cela va faciliter «*énormément les choses*».

Le problème, c'est qu'on ne peut pas déposer des demandes pour tous les types de plaintes et que celles qui intéressent les locataires ne sont pas comprises dans le service.

Les seules demandes en ligne qui sont acceptées sont celles pour non-paiement de loyer, fixation de loyer, modification du bail et reprise du logement.

Or la quasi-totalité de ces dossiers intéressent seulement les propriétaires, à part de rares dossiers en fixation de loyer déposés par des locataires (quand un nouveau locataire constate que le loyer qu'il paye est beaucoup plus élevé que celui de son prédécesseur, par exemple).

Les plaintes des locataires plus complexes

Invitée à réagir, la Régie dit ne vouloir favoriser personne et que l'apparente iniquité dé-

coule du fait que les causes intéressant les locataires sont généralement plus complexes.

«*La Régie a limité le type de demandes pouvant être transmises en fonction de leur degré de complexité. Il ne s'agit donc pas d'un parti pris envers les propriétaires, comme le prétend le RCLALQ. Ainsi, seules les demandes suivantes peuvent être déposées en ligne: non-paiement de loyer [recouvrement de loyer et résiliation du bail], fixation du loyer [demandée par le locateur ou le locataire], modification du bail [demandée par le locateur] et reprise de logement.*»

Une affirmation qui fait bondir l'avocate Suzanne Guévremont qui défend des dossiers de locataires depuis trois décennies à Montréal.

Cet argument ne tient pas la route selon elle parce qu'un type de recours très simple pour les locataires ne figure pas dans la liste, celui des locataires qui contestent leur expulsion lorsque les propriétaires prétextent par exemple des travaux ou une prise de possession du logement (dite «*éviction pour agrandissement, subdivision ou changement d'affectation*»).

«*Dans ce cas-là, si on permet au propriétaire de faire sa demande en ligne, je ne comprends pas que le locataire ne puisse pas avoir la même*

possibilité. Ce sont deux types de recours qui se ressemblent énormément.»

Relancée à ce propos, la Régie répond que ce type de demande pourrait s'ajouter à terme à la liste. «*La possibilité de produire en ligne des demandes au tribunal en est à ses débuts. Comme il s'agit d'un tout nouveau service, il faut y aller étape par étape afin de bien l'évaluer avant de l'étendre davantage. [À terme], d'autres types de recours pourraient être déposés en ligne. Il est donc possible que le recours en opposition à une éviction en fasse partie*», nous a-t-on répondu.

Le projet de réforme fait réagir

Pendant ce temps, le projet de réforme de la Régie du logement (RDL) fait réagir. Comme le révélait *Le Devoir* récemment, l'organisme est sous pression depuis la publication en mai d'un rapport dévastateur du vérificateur sur sa gestion interne. Sa présidente, Anne Morin, a depuis soumis au gouvernement un plan d'action en cinq points pour améliorer son efficacité et réduire ses délais.

On propose notamment de tenir des «*audiences sur dossier*» qui permettraient aux parties de faire leurs représentations au régisseur par écrit sans se présenter à la Régie. Une me-

Le Québec entend revenir à la charge lors de la prochaine rencontre des ministres de la Francophonie, en 2017 en Arménie, cette fois en s'entourant de «*membres alliés*», par exemple la Belgique, le Canada ou la France, pour promouvoir cet enjeu.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a annoncé la semaine dernière qu'il allait octroyer 300 000\$ aux organisateurs de Fierté Montréal (la plus importante de l'espace francophone) afin de piloter la tenue d'une conférence internationale sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres dans la francophonie. Près de 250 personnes sont attendues, et Québec souhaite que la secrétaire générale de l'OIF, Michaëlle Jean, y participe.

Un pari risqué

S'il n'est pas inédit, le geste de Québec demeure significatif, estime le politologue Stephen Brown, qui se spécialise dans les enjeux LGBT sur la scène internationale. Hillary Clinton, Justin Trudeau et l'ex-ministre des Affaires étrangères de Stephen Harper John Baird ont tous dénoncé publiquement, dans le cadre de leurs fonctions, les atteintes aux droits des minorités sexuelles. Or, toute l'attention que suscitent de telles interventions de leaders occidentaux peut avoir des conséquences néfastes pour la communauté LGBT, rappelle M. Brown. «*C'est une bonne chose, mais ça ne doit pas être la seule action posée. Il faut appuyer les militants locaux, leur demander quelle stratégie serait selon eux la plus efficace. Car c'est eux qui vivent cette réalité au jour le jour et, parfois, l'attention internationale peut empirer la situation. Dans certains endroits, les gens se sont retrouvés encore plus ostracisés à cause de l'attention négative que ça attirait envers leur pays.*»

«*L'autre danger, c'est que la position du Québec passe pour de l'impérialisme*», poursuit le professeur de l'Université d'Ottawa.

Le Devoir

sure qui plaît davantage aux propriétaires qu'aux locataires.

«*On ne voit vraiment pas ça d'un bon œil*», a déclaré à ce propos Maxime Roy-Allard, porte-parole du RCLALQ. «*Ça donne l'avantage au propriétaire qui n'aura pas à se présenter à l'audience. Ça leur facilite la vie une fois de plus alors que, du côté locataire, on ne met rien en place pour faciliter la compréhension des procédures des délais. Avec l'audience du dossier, il faut s'assurer que les locataires aient bien reçu l'avis et aient compris ce que ça implique. Les personnes vulnérables comprennent déjà difficilement.*»

À la CORPIQ, on estime que ce sont de «*bonnes propositions*», mais on voudrait que le gouvernement aille encore plus loin, explique son porte-parole, Hans Brouillette. La CORPIQ voudrait par exemple que les propriétaires aient à attendre moins longtemps que trois semaines avant de pouvoir réclamer un loyer dû. Selon un sondage interne de la CORPIQ, seulement le quart des propriétaires récupèrent au moins une partie des loyers impayés lorsqu'ils font une démarche auprès de la Régie.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com